

Simple Vans – Conditions Générales Partenaires B2B (2026)

Les présentes Conditions Générales (« CG ») définissent les droits et obligations des Partenaires B2B (« Partenaire ») collaborant avec **Simple Vans** (« Société »). En adhérant au programme de partenariat, le Partenaire accepte de se conformer aux dispositions suivantes :

1. Conditions Générales d'Éligibilité

1.1 Tous les Partenaires doivent respecter les clauses commerciales établies par Simple Vans.

1.2 La Société se réserve le droit d'évaluer et de valider toute demande avant l'octroi du statut de Partenaire.

2. Conditions – Partenaire B2B

2.1 **Éligibilité** : Respect des clauses commerciales.

2.2 **Remises** :

- Mobilier : **15 %**
- Matelas : **20 %**

2.3 **Application initiale de la remise** : Les remises sont accordées sous forme d'**avoir sur la deuxième commande** du Partenaire, afin de garantir un engagement durable. Le montant de la **première commande doit être supérieur ou égale à 500 €** pour être comptabilisé.

2.4 **Kit marketing** : Accès à des **photos, vidéos et 3D**.

2.5 **Clause de revente** : La revente du mobilier Simple Vans est **strictement interdite**.

3. Conditions – Partenaire Gold

3.1 **Éligibilité** : Respect des clauses commerciales et minimum de commandes annuelles de **12 000 € HT**.

3.2 **Remises** :

- Mobilier : **20 %**
- Matelas : **30 %**
- Précommande : **30 %** (valable entre octobre et novembre)

3.3 **Commissions** : **10 % de commission** sur la vente d'un crédit Simple Vans, avec livraison gratuite en France métropolitaine.

3.4 **Kit marketing** : Accès à des **images et vidéos supplémentaires**.

3.5 Clause de revente : La revente du mobilier Simple Vans sans montage est strictement interdite

4. Bonus Création de Contenu (Tous les Comptes B2B)

4.1 Éligibilité

Les Partenaires sont éligibles au Bonus Création de Contenu uniquement après la **réception et l'installation complète d'un kit Simple Vans** sur le lieu prévu. Une installation partielle ou une publication retardée peut affecter l'éligibilité.

4.2 Exigences

Pour être éligible, le Partenaire doit fournir du contenu respectant **toutes** les conditions suivantes :

- **Une (1) vidéo Reel de haute qualité** (minimum 30 secondes, présentant clairement le mobilier installé).
- **Un minimum de trois (3) stories Instagram ou TikTok** documentant le processus d'installation ou le résultat final.
- Le contenu doit être **publié sur les comptes officiels du Partenaire**, en identifiant Simple Vans et en invitant le compte officiel comme collaborateur.
- Le contenu doit être conforme aux **lignes directrices de marque Simple Vans** (identité visuelle, ton et messages).

4.3 Récompense

- Après validation, le Partenaire reçoit une **remise bonus de 5 % à 30 % calculée sur la valeur de la dernière commande**.
- Une première évaluation du contenu publié aura lieu **deux (2) semaines après la publication** : le **nombre de vues, l'engagement et la portée** détermineront le pourcentage de remise accordé.
- Une **seconde évaluation** aura lieu **deux (2) mois après la publication**, pouvant donner lieu à une **remise complémentaire** si les performances du contenu se sont améliorées.

Exemples de remises :

- 5 % → plus de 10 000 vues et/ou 200 likes
- 10 % → plus de 70 000 vues et/ou 500 likes
- 15 % → plus de 150 000 vues et/ou 1 000 likes
- 20 % → plus de 250 000 vues et/ou 3 000 likes
- 25 % → plus de 500 000 vues et/ou 5 000 likes
- 30 % → plus de 750 000 vues et/ou 7 500 likes

4.4 Limitation

- Le bonus est une **récompense ponctuelle par soumission**.

- Chaque soumission est **évaluée de manière indépendante** et seuls les contenus respectant toutes les exigences sont éligibles à l'attribution d'un bonus.
-

5. Soutien Événements & Salons (Tous les Comptes B2B)

5.1 Éligibilité

- Accessible aux Partenaires participant à des **expositions ou salons Vanlife reconnus** accueillant **5 000 visiteurs ou plus**.
- La mise à disposition d'un **kit MINIMALIST d'exposition gratuit** s'applique **exclusivement** :
 - aux **événements de grande envergure (5 000 visiteurs et plus)**, et
 - aux **salons directement liés à la Vanlife**.
- **Autres Salons** : Simple Vans peut également soutenir la participation à des **salons auto, moto, camping ou outdoor**. Toutefois, le **niveau de soutien pourra être limité**, en fonction du **profil des visiteurs, de la pertinence avec la marque et de l'évaluation par un membre de l'équipe Simple Vans**.

5.2 Exigences

- La fourniture d'une **preuve valide d'inscription au salon ou de paiement des frais de participation** est nécessaire pour confirmer l'éligibilité.

5.3 Package de soutien

Après vérification, Simple Vans fournira (sous réserve des critères d'éligibilité ci-dessus) :

- Pour les **salons Vanlife de grande envergure (5 000+ visiteurs)** : un **kit MINIMALIST d'exposition gratuit**, ainsi que le soutien détaillé ci-dessous.
- Pour les **autres salons approuvés** : le soutien pourra être adapté mais n'inclura pas automatiquement le kit MINIMALIST gratuit.

Tous les événements approuvés bénéficieront également :

- D'un **lot de supports marketing et catalogues**.
- D'un **ensemble d'outils de vente spécialement conçus pour les salons**.
- D'un **programme de cross-promotion sur les réseaux sociaux**, coordonné avec le Partenaire et planifié comme suit :
 - **Stories** : 1 par semaine, à partir de **4 semaines avant l'événement** (format 1/1/1/1).
 - **Publication Carrousel** : environ **2 semaines avant l'événement**.
 - **Reel** : entre **10 et 7 jours avant l'événement**.
- Tout le contenu sera **coordonné avec un membre dédié de l'équipe Simple Vans** afin de garantir la cohérence de la marque et d'optimiser la visibilité.
-

6. Dispositions Générales

6.1 Simple Vans se réserve le droit de modifier les présentes CG à tout moment, sous réserve d'en informer les Partenaires actifs au moins 1 mois avant le changement.

6.2 Les remises, bonus et commissions s'appliquent exclusivement aux achats effectués directement auprès de Simple Vans et ne sont pas cumulables avec d'autres offres, sauf indication contraire.

6.3 Tout manquement aux conditions d'éligibilité ou à la clause de revente pourra entraîner la **résiliation immédiate du statut de Partenaire**, sans préavis.